

Image not found or type unknown



## Non restitution de la caution

Par **Boisrame**, le **18/07/2009** à **11:32**

Bonjour, la propriétaire de mon appartement ne veut pas me restituer la totalité de ma caution alors que l'état des lieux n'a rien révélé de particulier elle me déduit des charges du syndic et bien d'autre mon loyer était de 530 euros et de 30 euros de charges a-t-elle le droit de faire cela merci de me répondre